



COMPTE RENDU DE REUNION

Référents de quartier de Clairlieu

Réunion du 13 septembre 2022

MJC Jean Savine

Présents :

- Emmanuelle BEDOUET
- Jessica BONTEMPS
- Anne MOUYART
- Jérôme SCHERRER
- Anne TOUVENOT-STEMMELEN, adjointe à la participation citoyenne
- Catherine de ROSA, service communication et participation citoyenne

Excusés :

- Aurélie CALGARO
- Nathalie GOSSEREZ
- Jean-Claude HECTOR
- Guillaume HERBAIN
- Philippe PAQUIN

ECHANGES AUTOUR DU DISPOSITIF

PROJETS

Sur la base de la fiche projet et après consultation/échanges des habitants, rédiger et chiffrer les projets. S'ils sont réalisables (technique, juridique, financier), la Ville devra prévoir les dépenses sur l'exercice budgétaire 2023. Il est donc urgent de rédiger et affiner le projet de boîte à livres.

CHAMPS D' ACTIONS

Tout ce qui ramène du lien, de l'échange et de la solidarité entre les habitants. Le projet de boîte à livres peut être uniquement un lieu de dépôt et d'emprunt ou s'étendre à un lieu de vie où on prend



COMPTE RENDU DE REUNION

Référents de quartier de Clairlieu

le temps de se rencontrer. Concernant les problèmes de proximité récurrents (feuilles, éclairage public...), chaque référent pourra contacter les services de la Ville. Pour des questions plus larges (installation de bancs, fleurissement collectif de placettes, création de conciergerie ou ressourcerie...) les référents passent par la fiche projet avec l'accompagnement des services.

SECTEUR

Interrogation sur l'étendue du secteur qui incombe au référent. La proposition est faite d'un fonctionnement à l'identique des Sauveteurs volontaires de proximité avec un premier cercle de 100 à 300 mètres autour de leur adresse personnelle si un découpage du secteur n'est pas possible faute de référents. Selon la nature des projets ou des interpellations d'habitants, il faudra aussi savoir s'adapter : « proximité premier cercle », « proximité quartier » et commune.

REUNIONS TRIMESTRIELLES

Elles permettent aux référents de faire le point sur les projets, les actions, les rencontres et les demandes avec l'adjointe à la participation citoyenne. Elles sont aussi l'occasion d'échanges sur les difficultés ou les rencontres avec les habitants, les points d'amélioration à apporter au dispositif.

Un référent sera chargé de faire le compte rendu et le transmettra à communication@villerslesnancy.fr afin qu'il soit mis à disposition du public sur www.citoyennetevillers.eu

Les référents sont libres de se réunir en plus de ces rendez-vous pour travailler sur les fiches projet ou évoquer tout autre sujet d'actualité. Si les référents souhaitent se retrouver à la MJC Jean Savine, il faudra le préciser au service communication afin qu'il réserve la salle.

INTERPELLATIONS D'HABITANTS

Quelles postures adopter face aux problèmes de voisinage ? Le rôle des référents n'est pas d'être médiateur. Les problèmes individuels ne seront pas réglés par les référents. En revanche, les référents peuvent s'informer auprès du référent proximité de la Ville ou de la police municipale afin d'apporter une réponse mais surtout d'adapter son attitude.

Que faire lorsqu'on trouve le cadavre d'un animal sur le domaine public ? Le signaler à la Police municipale afin qu'elle informe les services compétents pour son enlèvement.

Faut-il créer un guide de questions / réponses à destination des référents autour des problèmes récurrents ?



COMPTE RENDU DE REUNION

Référents de quartier de Clairlieu

SUJETS CLAIRLOCOIS

PLACETTES DE CLAIRLIEU

Questions récurrentes de la part des habitants quant à l'état des placettes et l'entretien des arbres. Des réfections sont-elles prévues ? => Le sujet est transmis à messieurs Klopp et Paltz pour en informer les référents.

REGELEMENT DE COPROPRIETE DE CLAIRLIEU

A-t-il encore une valeur juridique ? Peut-on s'y référer ? Les nombreuses palissades fleurissant ces dernières années questionnent.

Réponse du service urbanisme de la Ville : Le règlement de copropriété de Clairlieu ne lie pas la commune mais uniquement les copropriétaires. Pour la commune, le PLUi est la seule référence. Concernant les clôtures, il s'agit d'un droit universel. Elles sont soumises à une autorisation de la part de la Ville mais sans règle définie dans PLUi, le service urbanisme ne peut qu'accompagner l'autorisation de préconisations environnementales, sécuritaires ou patrimoniales.

Ce document revêt donc une valeur privative. Un procès entre copropriétaires serait dépendant du tribunal civil.

POULES A CLAIRLIEU

Beaucoup de particuliers en sont propriétaires. Elles ne sont pas interdites à l'exception de l'habitat collectif mais limitées à 4 par foyers. Toutes les précisions dans l'arrêté :

<https://www.villerslesnancy.fr/UserFiles/File/arrete-relatif-a-la-possession-danimaux-domestiques.pdf>

SUJETS DIVERS

PEDIBUS

Anne Touvenot-Stemmelen informe de la volonté de relancer une ligne Pédibus à Clairlieu. Elle invite les référents qui le souhaitent à être présents le 22 septembre de 8h à 8h30 devant l'école Camus pour sensibiliser les parents et expliquer le principe de ce ramassage scolaire et solidaire à pieds.



COMPTE RENDU DE REUNION

Référents de quartier de Clairlieu

BOITES A LIVRES

Le projet va être rédigé dans les prochaines semaines afin de définir un budget et un planning.

AIRE DE JEUX A CLAIRLIEU

Anne Touvenot-Stemmelen évoque le prochain remplacement de l'aire de jeux qui a été démontée en juin dernier. Elle sera inclusive et adaptée aux 0-12 ans.

ACCUEIL DES NOUVEAUX CLAIRLOCOIS

L'idée germe d'organiser une rencontre conviviale sur le quartier pour accueillir et rencontrer les nouveaux Clairlocois.

VITESSE ET SECURITE ROUTIERE

Les limitations de vitesse ne sont pas respectées. Le sujet pourrait être ré-abordé prochainement.

PLANNING

Caler une date pour la prochaine réunion trimestrielle en novembre.

Rappel : plénière des référents le 24 novembre à 20h, salle Jean Ferrat.